



DECISION MODIFICATIVE N°1

Le budget principal

- Synthèse des grands équilibres de la décision modificative
- Détail des ajustements de la section de fonctionnement
- Détail des ajustements de la section d'investissement
- Evolution du volume d'emprunt voté

Les budgets annexes et régie

- Aucun ajustement n'est prévu lors de cette étape budgétaire pour les budgets annexes et la régie à autonomie financière Energies renouvelables

Synthèse des mouvements proposés à la DM de novembre

Cette décision modificative permet d'ajuster la programmation en tenant compte :

- du déroulement opérationnel des actions,
- des engagements juridiques pris ou qui pourront l'être d'ici la fin de l'année,
- des prévisions de recettes actualisées par rapport au niveau de réalisation constaté.

<i>En K€</i>	Solde des mouvements en Dépenses	Solde des mouvements en Recettes
Fonctionnement	1 351,90	1 351,90
Dont réel	860,70	1 351,90
Dont Ordre *	491,20	
Investissement	-4 178,50	-4 178,50
Dont réel	-4 108,50	-4 599,70
Dont Ordre*	-70,00	421,20

Décomposé ainsi : une réduction du volume d'emprunt d'équilibre inscrit au budget de -4 970 K€ et une hausse des recettes d'équipement de +370,3 K€.

** les opérations d'ordre n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la Ville, les opérations réelles se traduisent par des encaissements et décaissements effectifs.*

L'ensemble des mouvements proposés aboutit à une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de + 1 351,9 K€

Les ajustements principaux :

Impôts et taxes :

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) connaissent une progression importante grâce à la dynamique observée sur le marché immobilier (+ 700 K€).

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est ajusté conformément aux montants notifiés par l'Etat : + 428 K€ (brut), portant son montant brut à 828 K€ pour l'année 2021 (contre 797,5 K€ pour 2020).

Produits des services, du domaine et ventes diverses :

Les produits issus des **activités périscolaires et des centres de loisirs** sont proposés à la baisse (- 53 K€) en raison d'une moindre fréquentation (contexte sanitaire avec une fermeture anticipée des écoles avant les vacances scolaires du printemps).

Produits exceptionnels constitués notamment :

Du montant de **l'indemnité subrogatoire** (+ 46,4 K€) en réparation du préjudice subi par la Ville sur un défaut d'étanchéité de la toiture de la salle de sport Barra, de la **vente de certificats d'économies d'énergie** (+ 36 K€), ainsi qu'une **opération de régularisation de TVA** (+ 48 K€ avec l'inscription d'une recette équivalente permettant de neutraliser comptablement cette opération).

Dotations et participations :

Ajustement à + 46 K€ du montant de **l'attribution de ressources au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans** compte tenu de la hausse des dépenses obligatoires constatées dans les écoles pré-élémentaires entre 2018-2019 et 2019-2020.

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, un besoin complémentaire de + 860,7 K€ est constaté (1)

Les ajustements principaux :

Charges exceptionnelles : + 363 K€

- Versement **d'une indemnité au bailleur SOLIHA** dans le cadre d'un protocole transactionnel de rupture anticipée de baux emphytéotiques rue St Jean : + 287 K€ ;
- Versement d'une **indemnité à la Société COCKTAIL DEVELOPPEMENT** dans le cadre d'un contentieux sur le refus d'autoriser l'implantation de panneaux numériques (annulation de deux arrêtés municipaux par le TA de Poitiers – procédure en appel actuellement : + 26 K€) ;
- Régularisation d'une écriture comptable sur l'assujettissement à la TVA : + 48 K€ (cf. diapo 4).

La masse salariale est réajustée à hauteur de + **295 K€** pour prendre en compte l'augmentation des besoins en remplacement (pour arrêts maladie, pour augmentation des effectifs en raison des protocoles sanitaires, ou dans le cadre de remplacement sur des postes d'agents en mobilité contrainte).

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, un besoin complémentaire de + 860,7 K€ est constaté (2)

Les ajustements principaux (suite) :

Charges à caractère général : + 265 K€

- La mise en place d'un **service commun Direction Générale des Services Techniques** avec Niort Agglo (de septembre à décembre 2021) ainsi que certaines écritures de régularisation de l'exercice 2020 avec la CAN relatives au **service commun de la DSI** nécessitent l'inscription des crédits complémentaires (respectivement + 35 K€ et + 122 K€),
- Des **prestations de gardiennage** (passage du commerce, Port Boinot) **et de nettoyage de locaux** (serres et séchoirs Boinot, Espaces Verts Léo Lagrange, Pré Leroy) pour couvrir la fin de l'année conduisent à ajuster les inscriptions budgétaires 2021 (+ 44 K€). D'autres lignes de crédits sont revues à la hausse comme les frais de formation (+ 31 K€), l'acquisition de masques de protection (+ 13,4 K€), les prestations d'édition (+ 9,75 K€) ou encore la mise en place d'un règlement de voirie (+ 10 K€).

Autres charges de gestion courante : - 33 K€

Ajustement budgétaire à la baisse suite à la non réalisation d'événements liés au contexte sanitaire avec un redéploiement des crédits en subvention d'équipement (financement de projets d'extension de locaux à l'associations l'Escale et aux Restaurants du Cœur, financement d'un projet de padel tennis à l'Ecole de Tennis de Niort).

**Le solde des mouvements proposés en investissement permet de réduire les dépenses de – 4 108,5 K€ et d'ajuster les recettes réelles de + 370,3 K€
(1)**

Les crédits ont été ajustés au plus près de la réalité des projets, en tenant compte du solde des opérations ou du résultat des consultations pour les marchés et en fonction du calendrier de réalisation de certaines opérations.

1. Sur les dépenses et recettes d'équipement :

Les **opérations suivies en AP-CP** verront leurs Crédits de Paiement 2021 affinés selon le découpage suivant :

Intitulé de l'AP/CP	Proposition d'ajustement à la DM (en K€)	
	DEPENSES	RECETTES
Port-Boinot	-581,36	
ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée)		
Eglise Notre-Dame	-768,00	-50,90
Secteur Hôtel de Ville	-30,00	
Centre Technique Espaces Verts Naturels		
Politique de la Ville	-875,64	-200,00
TOTAL	-2 255,00	-250,90

Principales opérations révisées	Proposition d'ajustement à la DM (en K€)	
	DEPENSES	RECETTES
Divers projets sur des équipement sportifs reportés (notamment terrain synthétique)	-720,00	
Aménagement Gare Niort Atlantique	-300,00	
Opération de portage Foncier avec l'EPF	-250,00	
PNU sécurisation (moulins de Bouzon et de Comportén château de Chantemerle)	-250,00	
Contentieux sur la requalification des voies périphériques (La Brèche)	-200,00	
Guichet unique technique (Hôtel administratif)	-105,00	
Eglise St Pezenne	-100,00	-25,00
Château de Chantemerle	-100,00	
Mutation de l'îlot du Murier	-55,00	
Les Halles (études)	-55,00	
Pilori	-50,00	-16,70
Plan lumière	-45,00	
Ajustement des subventions dans le cadre des travaux de réhabilitation des logements locatifs inclus dans le périmètre de l'OPAH rénovation urbaine	-45,00	
Coulée verte (Chemin Sèvre Amont) - travaux reportés suite à la remise des études hydrauliques et de biodiversité	-40,00	
Installation de panneaux photovoltaïques (vestiaires de Pissardant)	35,00	
Installation d'un dispositif de contrôle d'accès (au Centre Technique de la Propreté Urbaine)	60,00	
Travaux divers sur voirie communale	77,00	13,20
Salle Avron	295,00	
Travaux centre du Guesclin (remboursé par Niort Agglo)		42,00
Action économie d'énergie (DSIL "rénovation énergétique des bâtiments")		124,72
Videoprotection - subvention FIPD		45,82
Subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels et Majeurs		19,05
TOTAL	-1 848,00	203,09

Sur les autres opérations d'équipement inscrites à la PPI (hors AP/CP), les principaux ajustements proposés en dépenses et recettes sont notamment les suivants :



En recettes d'investissement, les principales modifications sont les suivantes :

- Ajustement du produit **des amendes de police** au vu du montant notifié (- 53,25 K€) ;
- Abandon des crédits de recettes relatifs au **mécénat** (-25 K€) ;
- Hausse des produits issus de la **taxe d'aménagement** (+ 150 K€) ;
- + 300 K€ de recettes supplémentaires pour couvrir les **principales opérations de cessions immobilières** qui devraient intervenir au 4^{ème} trimestre 2021.

Pour l'équilibre du budget primitif 2021, le montant de l'emprunt théorique nécessaire pour le financement des investissements avait été évalué à 17 690 K€.

Ce montant n'a pas été mobilisé car il est ajusté selon le rythme d'exécution du budget et selon le résultat de l'exercice 2020. Il a ainsi été ré évalué à la hausse au moment du BS.

Les ajustements proposés lors de la présente la DM permettent de réduire ce volume d'emprunt d'équilibre de - 4 970 K€.

en K€

Emprunts BP 2021	17 690,0
Emprunts Reports 2020	7 500,0
Emprunts ajustement BS	-1 230,0
Emprunts ajustement DM	-4 970,0
Volume d'emprunt voté après DM	18 990,0

Les budgets annexes et la régie à autonomie financière Energies renouvelables

*Il n'y a pas d'ajustement prévu
lors de cette étape budgétaire*